

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 26/03/2025

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De signer un contrat de prestations de services pour l'année 2025 avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental 04 pour la réalisation de prélèvements et d'analyses des repas produits par le restaurant scolaire de la commune, pour un cout total estimatif annuel variable de 1 150.44 € HT. (Annule et remplace la décision N°DC2024-053.)
- ❖ De retenir la proposition de la SARL ALLIAGE pour la fourniture et la pose d'un portail pour les abords de la nouvelle école pour un montant de 5 300 € HT.
- ❖ De retenir la proposition de la société ATP Environnement pour la fourniture et la pose d'une clôture souple pour les abords de la nouvelle école pour un montant de 1 400 € HT.
- ❖ De retenir la proposition de la société Alpes Réfrigération pour la fourniture et la pose d'une climatisation réversible pour le carrefour médical pour un montant de 2 868.32 € HT.
- ❖ De solliciter l'Etat pour la demande de subvention au titre de l'investissement 2025 pour le projet d'installation de la vidéo protection pour un montant de dépenses HT 132 823.72 € avec une aide financière attendue de 92 976.60 € (70%).

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2025**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

1. N° 2025-24-03-01 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour 2025.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2025-24-03-02 FINANCES – GROUPE SCOLAIRE – ACTUALISATION AP/CP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, actualise l'autorisation de programme telle que présentée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

3. N° 2025-24-03-03 FONCIER – RICAUDE LES LOUVES – ACQUISITION DE PARCELLES A 3FSUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'acquisition des parcelles ZK 1274p et 1272p
Délibération adoptée à l'unanimité

4. N° 2025-24-03-04 FINANCES – RICAUDE/LES LOUVES – 3FSUD – VERSEMENT SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de la subvention, sous réserve de l'obtention du permis de construire purgé de tout recours.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. N° 2025-24-03-05 FINANCES – PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la réalisation de ces opérations et valide le plan de financement du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 20h30

